

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 septembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes DANIEL F., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BARBETTE O., BILLIOUX Y., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P.,

Pouvoirs : M. BILLIOUX Y. à M. BLANQUEFORT Ph., Mme DANIEL F. à Mme MARCHAND-DEDELOT I., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

Election des membres du conseil d'exploitation de la Régie de transport

Rapporteur : David VEILLAUX, Vice-président

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1 et L.5214-16 ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes ;
- VU la délibération n°2012/046 du 5 avril 2012 du conseil communautaire approuvant la création d'une régie de transport à seule autonomie financière ;
- VU la délibération n°2017-084 en date du 10 mai 2017, actualisant les statuts de la régie de transport ;
- VU la délibération n°2017-132 du conseil communautaire en date du 20 septembre 2017 relative à l'élection du président de Liffré-Cormier Communauté ;

- VU la délibération n°2018-097 en date du 9 juillet 2018, relative à l'élection du 4^{ème} vice-président de Liffré-Cormier Communauté ;
- VU l'arrêté n°2018-101 portant délégation de fonction et de signature du président au 4^{ème} vice-président de Liffré-Cormier Communauté, pour les domaines « Transports et Mobilité » ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération 2012/046 en date du 5 avril 2012, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Liffré a créé une régie de transport afin d'organiser le service de transport « Les lignes de la Coccinelle ». Par la même délibération, le Conseil communautaire a validé les statuts de cette régie, qui prévoyait notamment la composition du conseil d'exploitation de la régie.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.2221-14 du Code général des Collectivités territoriales, la régie est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur, sous l'autorité du Président et du conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté.

Par délibération 2017-084 en date du 10 mai 2017, le Conseil communautaire a modifié les statuts de la régie et désigné les nouveaux membres du conseil d'exploitation de la régie Transport de Liffré-Cormier Communauté.

L'article V des statuts de la régie de transports prévoit que le conseil d'exploitation est composé de onze membres :

- Le Président de Liffré-Cormier Communauté,
- La vice-présidente de Liffré-Cormier Communauté, déléguée au Transport,
- Neuf conseillers communautaires ou municipaux désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de Liffré-Cormier Communauté, représentant chacune des neuf communes-membres de la Communauté.

Suite à l'élection du Président en date du 20 septembre 2017, le Conseil d'exploitation n'a pas été réinstallé alors que l'article V des statuts prévoit que le conseil d'exploitation est renouvelé « lors de chaque renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de communes ».

Par ailleurs, suite à l'élection de M. David VEILLAX en tant que 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes, le Président lui a confié la délégation relative aux domaines « Transports et Mobilités ».

Il convient de modifier l'article V des statuts de la Régie de transports afin d'actualiser la composition du conseil d'exploitation, comme suit :

« Le conseil d'exploitation est composé de onze membres :

- Le Président de la Liffré-Cormier Communauté ;
- Le vice-président de Liffré-Cormier Communauté, délégué au Transport et à la Mobilité,
- Neuf conseillers communautaires ou municipaux désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président de Liffré-Cormier Communauté, représentant chacune des neuf communes-membres de la Communauté. »

Pour rappel, par application de l'article R.2221-6 du Code général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires détiendront la majorité des sièges du conseil d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACTUALISE l'article V des statuts de la régie de transport ;
- ELIT comme membres du Conseil d'exploitation :
 - Loïg CHESNAIS-GIRARD, en tant que Président de la Communauté de communes ;
 - David VEILLAUX, en tant que Vice-président de la Communauté de communes délégué au Transport et à la Mobilité,
 - Claire BRIDEL, conseillère communautaire (Liffré) ;
 - Jean-Yves COLLIN, conseiller communautaire (Dourdain) ;
 - Thierry DESRUES, conseiller communautaire (Ercé-près-Liffré),
 - Emmanuel FRAUD, conseiller communautaire (Livrés-sur-Changeon),
 - Dominique GAUDIN, conseiller municipal (Chasné-sur-Illet),
 - Aline GUILBERT, conseillère municipale (La Bouëxière),
 - Yves LE ROUX, conseiller communautaire (Saint-Aubin-du-Cormier),
 - Véronique LEPANNETIER-RUFFAULT, conseillère communautaire (Gosné),
 - Sébastien MARCHAND, conseiller communautaire (Mézières-sur-Couesnon).

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le

ID : 035-243500774-20180917-DEL2018_118-DE